

COMMENT VOTER



Tout d'abord, IL NE FAUT PAS SE SENTIR IGNORANT. Beaucoup de gens ne savent pas comment voter. En fait, la majorité des jeunes de dix-huit à trente ans ne le savent probablement pas, et **QUI PEUT LES BLÂMER ?** On ne nous a jamais expliqué comment faire. Donc ne t'en fais pas et lis ce qui suit.

1. C'EST QUAND LE JOUR DES ÉLECTIONS ? Le 14 octobre 2008

2. COMMENT ÊTRE ÉLIGIBLE ?

- être citoyen Canadien
- avoir dix-huit ans ou plus le jour des élections
- tu peux prouver votre identité et votre adresse

VOIR ÉTAPE 5 POUR PROUVER VOTRE IDENTITÉ ET VOTRE ADRESSE

3. OÙ VOTER ?

- Ton bureau de vote local
- Au bureau de vote par anticipation qui te donne la chance de voter avant le jour des élections (évite les files d'attente !)
- Par bulletin de vote spécial qui te permet de voter par la poste ou au bureau du directeur de scrutin

4. C'EST COOL, MAIS OÙ SE TROUVE MON BUREAU DE VOTE ?

Ton bureau de vote peut être une école près de chez toi, un centre communautaire, une église, etc. où ton comité électoral sera installé pour la journée.

- Les journaux locaux vont annoncer le lieux pour ta circonscription électorale
- Utilise le service d'information à l'électeur : elections.ca
- Si tu reçois une carte d'information de l'électeur par la poste, consulte-la pour obtenir l'adresse du bureau de vote de ta circonscription.

5. QU'EST-CE QU'IL FAUT APPORTER ?

Tu as besoin d'apporter des pièces d'identité. Voici tes options.

Ceci est extrêmement important puisque **TU NE POURRAS PAS VOTER SI TU N'AS PAS DE PIÈCE D'IDENTITÉ ACCEPTÉE.**

● OPTION 1

Présenter une pièce d'identité originale délivrée par un gouvernement ou un organisme gouvernemental avec vos photo, nom et adresse. (P. EX. PERMIS DE CONDUIRE).

● OPTION 2

Présenter deux pièces d'identité originales autorisées par le directeur général des élections du Canada (voir la liste : elections.ca), toutes deux avec votre nom, et l'une d'elles avec votre adresse. (P. EX. CARTE D'ASSURANCE-MALADIE ET FACTURE D'ÉLECTRICITÉ)

● OPTION 3

Vous pouvez être accompagné d'un autre électeur de la même section de vote agissant à titre de répondant et possédant la ou les pièces d'identité acceptées, et dont le nom figure sur la liste électorale. Tous deux doivent faire une déclaration sous serment; une personne ne peut répondre que d'un seul électeur, lequel ne peut lui-même agir à ce titre.

COMMENT VOTER cont.



Attends, il nous reste plus ??

6. QUELLES SONT LES HEURES POUR VOTER ?

TOUTE LA JOURNÉE. Tu auras 12 heures pour voter le jour du scrutin. Les heures d'ouverture des bureaux de vote varient d'une province à l'autre. Consulte elections.ca pour obtenir les heures d'ouverture de ton bureau de vote.

7. QU'EST-CE QUE JE FAIS AVEC MON BULLETIN DE VOTE ?

Une fois que tu as voté en marquant la case de ton candidat, plie ton bulletin et dépose-le dans l'urne.

8. EST-CE QUE JE DOIS M'INSCRIRE ?

Si, environ quatre semaines avant l'élection, tu n'as toujours pas reçu une carte d'information de l'électeur adressée à ton nom, il se peut que tu ne sois pas sur la liste électorale. **INFORME-TOI AUPRÈS D'ÉLECTIONS CANADA.** En t'inscrivant à l'avance, tu assures que ton nom figure sur la liste électorale la journée de l'élection, ce qui facilitera le processus une fois rendu au bureau de vote.

9. C'EST QUOI MA RÉSIDENCE ?

- Ta résidence est le lieu ou le logis permanent où tu as dormis et mangé le plus souvent durant les cinq semaines précédentes.
- Si tu es étudiant et tu habites ailleurs que chez tes parents durant l'année scolaire, cette résidence peut-être considérée comme étant ton lieu de résidence habituelle.
- Si tu es un sans-abri, consulte la section "Est-ce que je peux voter si je suis un sans-abri" sur laphathiecestplate.com pour savoir comment tu peux voter.
- Pour voter dans la circonscription où habitent tes parents, tu dois faire une demande d'inscription au vote par bulletin spécial.

LES CHOSES À SE RAPPELER : GARDE TON ADRESSE RÉSIDENIELLE À JOUR

Je déménage souvent. Les jeunes de mon âge le font souvent, à cause de l'école, du travail, du manque de travail, des conjoints, des conjointes, etc. Puisque ces raisons exigent qu'on se déplace beaucoup, c'est important de garder son adresse résidentielle à jour sur son permis de conduire et avec l'Agence du revenu du Canada. Faute de le faire, tu peux recevoir une amende et puis tu ne pourras pas recevoir le gros remboursement d'impôt que te doit le gouvernement !

10. ET SI JE NE SUIS PAS DANS MA CIRCONSCRIPTION ? (Voter même si je suis en vacance ?)

Si tu es éligible pour voter aux élections fédérales, tu peux le faire presque n'importe où au Canada ou à l'étranger. Mais il faut être préparé ! Prévois suffisamment de temps pour que Élections Canada te fasse parvenir ton bulletin de vote spécial, et pour que tu puisses le retourner avant la date limite.

Pour te procurer un bulletin de vote spécial, voir elections.ca

Savais-tu que même si tu as résidé à l'extérieur du Canada pendant cinq années consécutives tu peux toujours voter à titre de citoyen Canadien à l'étranger ? C'est cool ! (voir les critères pour les exceptions)

Ton formulaire d'inscription doit être reçu par les bureaux de Élections Canada à Ottawa avant 18h, le dernier mardi avant la journée des élections. Mieux vaut l'envoyer le plus tôt possible !

Pour obtenir plus d'information :

Sur internet : www.elections.ca

Par la poste: Élections Canada

257, rue Slater

Ottawa (Ontario) K1A 0M6

Téléphone : 1-800-463-6868

COMMENT VOTER LORSQU'ON EST ÉTUDIANT ?

Vous avez le choix. Pour les élections générales, vous pouvez voter :

1. Où votre famille habite ou
2. Où vous habitez durant vos études

Si vous décidez d'utiliser l'adresse où vous habitez lorsque vous n'êtes pas à l'école (l'adresse de votre famille), VOUS POUVEZ VOUS ENREGISTRER POUR LE VOTE SPÉCIAL DANS CETTE CIRCONSCRIPTION.